

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 11 février à 9h

DÉLIBÉRATION N°2021-02-05

Affectation du résultat de 2020

Date de convocation : 3 février 2021

Délégués titulaires présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Pouvoirs :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à M. François DUCHÉ
Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Hubert LECARPENTIER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100
Quorum : 6 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8
Pouvoirs : 2
Votants : 10 représentant 99 voix

Exposé des motifs

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de procéder à l'affectation du résultat qui apparaît à la clôture de la gestion de l'exercice 2020 :

- le résultat de fonctionnement est de + 246 365 €,
- le résultat d'investissement est de – 5 668.80 €,
- **le résultat net (avec reports résultats N-1) est de 240 696.20 €**,

Délibération

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 adopté par la délibération n°2021-02-04 du 11 février 2021, faisant état d'un résultat de fonctionnement de +246 365€ et d'un résultat d'investissement de – 5 668.8 €,

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 de la façon suivante :

résultat de fonctionnement 2020	Comptes d'affectation	Affectations au BP2021
246 365 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	5 668.80 €
	R002 - Résultat de fonctionnement reporté	240 696.20 €

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande



Bertrand BELLANGER